

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_112

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	47
Votants	63
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

TRAVAUX À LA CRÈCHE BÉBÉ CLUB À MENSIGNAC : PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. MALLET, M. VIROL, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. BARROUX, M. CAREME, M. DELCROS, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS

TRAVAUX À LA CRÈCHE BÉBÉ CLUB À MENSIGNAC : PLAN DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 7 février 2019, le Conseil communautaire a autorisé la rénovation de la crèche de Mensignac pour un montant de 350 000 € ht, dont 300 000 € de travaux.

Que les travaux ont consisté à :

- Démolir une véranda défectueuse et vétuste ;
- Étendre les locaux pour :
 - Le personnel (vestiaires, sanitaires, salle de repos) ;
 - un dortoir complémentaire ;
 - Remplacer la surface véranda.
- Réorganiser les espaces ;
- Isoler les combles ;
- Mise en conformité électrique ;
- Mise en conformité chauffage/ventilation/plomberie. (Remplacement chaudière, corps de chauffe...);
- Travaux d'embellissement (peinture, revêtement de sol).



Que les travaux ont duré 6 mois entre septembre 2019 et février 2020. La crèche a ré-ouvert dans des conditions optimisées en février 2020.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération était le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etudes	50 000 €	CD24	70 000 €
Travaux	300 000 €	CAF	80 000 €
		Grand Périgueux	200 000 €
TOTAL	350 000 €	TOTAL	350 000 €

Que l'ensemble des factures ont été acquittées à ce jour et les dernières subventions ont été encaissées le 5 mai 2021.

Qu'aussi, le plan de financement définitif de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etudes	29 041,55 €	CD24	87 500 €
Travaux	316 636,32 €	CAF	80 000 €
Frais divers	19 244,40 €	Grand Périgueux	197 422,27 €
TOTAL	364 922,27 €	TOTAL	364 922,27 €

Que la part du grand Périgueux a été financée par un emprunt sur 20 ans avec un taux fixe de 0,56 %.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prends acte du plan de financement définitif de l'opération

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 20/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 20/07/2021	Périgueux, le 20/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU